

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_2_5

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 29

Votants : 34

Objet : Finances
Régularisation
amortissement sur
immobilisation

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 20 février à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 13 Février 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur CLEMENT Philippe

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame AUMONIER Vanessa

Pouvoirs :

Monsieur FRADIN Jacques a donné pouvoir à Madame GUITTON Sylvie
Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Monsieur BIRE Ludovic
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur PETORIN Patrick

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSault Annie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur LEGERON Vincent, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Madame JUNIN Catherine, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L2321-2-27°

Vu l'instruction du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif pour les instructions budgétaires et comptable M14, M52, M57, M71 et M4

Vu le règlement budgétaire et financier de la Communauté de communes voté le 23 février 2021 et modifié le 17 octobre 2023

Considérant qu'aux termes de l'article L2321-2-27° du CGCT les dotations aux amortissements des immobilisations constituent une dépense obligatoire

Considérant que la Trésorerie a considéré par erreur l'amortissement du bien « VG-2183-19-15 » terminé par rejet du titre 2678 bordereau 136

Considérant que la correction des amortissements des biens et des subventions doit être neutre sur le résultat de l'exercice

Considérant qu'il convient de régulariser les amortissements d'équipement de 2021 à 2023

Considérant que le comptable public identifie les immobilisations pour lesquelles les amortissements auraient dû être constatés les années antérieurs soit un montant total de 975,42 € (325,14 € par année)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité d'autoriser le comptable public à débiter le compte 1068 et à créditer le compte 281321 (opération d'ordre non budgétaire) pour régulariser les amortissements de 2019 à 2022.**

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 20/02/2024
Publié le 05/03/2024
Transmis en sous-préfecture le 05/03/2024

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

